

LE VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VETAT ?)

DU 25 PLUVIOSE, l'an 4 de la République Française. (Dimanche 14 FÉVRIER 1796 v. st.)

Nouvelles de Francfort. — Arrêt du directoire exécutif concernant la bourse. — Résolution concernant les représentants prisonniers en Autriche. — Nouvelle demande de jords, faite par le ministre de l'intérieur; débats qui ont eu lieu à ce sujet. — Discours de Bentabolle et Montmayou. — Résolution qui accorde la somme demandée. — Formation du conseil en comité général.

Le prix de ce journal est de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. en numéraire pour 3 mois. On souscrit à Paris, rue d'Antin, n^o 928.

Cors des changes du 24 pluviôse.

Amsterdam	27 1/2 b.
Bâle	32
Hambourg	46,000
Gènes	23,500
Livourne	25,000
Espagne	2500
Marc d'argent, en barre	11,400
Or fin, l'once	
Arg. monnayé	
P.	6200
Inscription sur le grand livre	170 p. 2/3 b.
Rescrip. sur l'emp. forcé	40 p. 2/3 perte en num.

NOUVELLES DIVERSES. ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 29 janvier.

On mande de Ratisbonne que les 100 mois romains ont été accordés presque unanimement dans le collège des électeurs et dans celui des princes. Cette contribution qui devoit monter à 10 199 600 florins, n'en produira que 8,849,400, attendu que plusieurs états de l'Empire se trouvent dans l'impossibilité de fournir leurs quotes-parts.

Le prince Reppin est commandant général de la partie de Pologne échue à la Russie. On sait que l'impératrice a confisqué les biens de plusieurs seigneurs polonois qui avoient pris part à l'insurrection de Kosciusko: le comte Oginski, l'un des plus riches seigneurs de Pologne, qui s'étoit retiré à Vienne au commencement de l'insurrection, a vu ses immenses biens confisqués, par ce que son neveu qu'il avoit laissé à la tête de ses affaires, fournit quelque mille paysans à l'armée insurgente de Lithuanie. L'impératrice a fait don au prince Reppin des terres du comte Oginski, qui par là s'est vu dépossédé de toute sa fortune, qu'on évalue à plus d'un million de florins par an. Il a écrit de Vienne au

prince Reppin pour lui exposer le triste sort auquel il se trouveroit réduit, si cette confiscation devoit subsister. Le prince Reppin lui a répondu de Grodno: « Il est vrai que l'impératrice m'a mis en possession de vos terres; mais vous en tirerez les revenus votre vie durant. Je me flate que ma donatrice ne désapprouvera pas que j'en agisse ainsi envers un ancien ami. » (Nous tirons cette anecdote intéressante de la gazette de Mayence.)

Les puissances co-partageantes se sont chargées d'acquiescer les dettes du roi, montant à trois millions; et lui assurent sa vie durant un million et demi de florins par an; ce prince ne tardera pas à partir pour l'Italie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 24 pluviôse.

On parle de l'établissement très-prochain d'une banque qui doit suppléer à la rareté du numéraire.

On nous accuse de conspiration, on en cite les preuves dans des phrases et des phrases morcelées. Pourquoi n'attaque-t-on pas d'autres journaux qui marchent sur la même ligne que nous, qui, comme nous, aiment la loi, respectent la loi, obéissent à la loi; mais aussi qui, comme nous, font la guerre aux amis de la constitution de 1793, au hydre jacobite dont les têtes renaissantes lancent sur nous ses regards furieux et menaçans?

Que l'on auroit eu beau jeu pour nous vexer, si nous avons mis dans notre journal, les observations spirituelles et mordantes sur le Panthéon, qu'on a insérées dans l'Historien, et que voici:

« Tout est pour le mieux, et le club du Panthéon est, dans ce moment, une forte bonne chose.

» Bien des gens, en voyant un nuage, redoutent la foudre, parce qu'elle a brûlé leur maison, il y a deux ans; moi, j'attends la pluie qui fécondera la terre, et fera pousser mes pois.

» Il y a un parti spéculant à Vérone, agissant dans la ci-devant Bretagne, et conspirant, dit-on, à Paris. Il veut tout simplement placer Louis XVIII au palais national, et les mandataires du peuple à

» Une autre puissance a son cabinet au Panthéon. On a

les plus fortes raisons de croire ses chefs d'accord avec celui de Véronne, ou du moins avec les enfans du ci-devant *Egalité*; de sorte que la seule différence entre eux et leurs soi-disant adversaires, est au plus une dispute de mots, et la question de savoir s'il faut préférer *Louis-Stanislas* à *Louis-Philippe*. Ce qu'il y a de constant, est que cette puissance panthéonique ou pandémonique, beaucoup plus active que l'autre, ne veut pas davantage de la république, organisée, stabilisée par un gouvernement. L'anarchie est le moyen de ses généraux, le but de ses soldats, leur espoir commun, leur unique source de pouvoir et de subsistances. Ces désorganisateur sont comme les monstres marins qui se réjouissent de la tempête, et voudroient hâter le naufrage qui leur enverra quelque proie.

» Le nouveau gouvernement est placé entre ces deux ennemis également redoutables, mais non pas également redoutés. S'il étoit parfaitement consolidé, si la confiance qu'il méritera sans doute un jour, mais qui est le résultat graduel des épreuves et de l'expérience, donnoit à ses opérations la force morale nécessaire, alors la répression des deux factions s'opérerait par des moyens simples, francs et indépendans.

» Mais la route droite n'est encore que tracée: il faut donc pour arriver au terme, prendre des chemins de traverse. Le chimiste habile, en combinant et en modifiant des poisons fait un antidote pour le moment critique de la maladie.

» Il existe encore une autre classe d'homme, c'est la plus nombreuse; ils n'ont point d'opinions fixes; caméléons politiques, ils réfléchissent les couleurs qu'ils reçoivent. Cette tourbe oscillante est dangereuse, parce qu'elle fait masse, et qu'elle trompe les regards de ceux qui ne connoissent point les effets de l'attraction et du magnétisme.

» Cette tourbe, il faut l'éclairer, en plaçant des feux près des écueils vers lesquels on voudroit l'attirer.

» Les journaux, les patriotes, les sociétés prenant le numéro et la date de 1789, ont le mérite, au milieu de leurs déclamations anarchiques qui font pitié, et de leurs calomnies grossières qu'on méprise, de présenter des vérités sur les royalistes. Ces tableaux, quoique très-mal encadrés, attirent les regards, et font entrevoir l'avenir préparé à ces aristocrates sédentaires, qui ressemblent, sous beaucoup de rapports, aux juifs, ouvrant leurs fenêtres quand il tonne, et attendant le messie.

» Considérons actuellement la question sous l'autre rapport.

» La doctrine des jacobins sur la loi agraire, le maximum, les réquisitions, peut trouver des partisans dans cette multitude vacillante qui souffre de la cherté actuelle des vivres, suite désastreuse des anciennes dilapidations. D'un autre côté, les services qu'ils ont rendus en vendémiaire, leur donnent des défenseurs et même des apologistes, parmi les citoyens dont la tige ou le manteau peut en imposer.

» La réunion au Panthéon de ces jacobins, actuellement patriotes de 89, et le rôle qu'un trop grand nombre d'entre eux jouent dans les administrations, aura cet avantage que se croyant acteurs principaux, quand ils ne sont que des doublures, se regardant comme agens nécessaires, quand ils ne sont que des épouvantails, ils manifesteront leurs projets et en tenteront l'exécution.

» Alors ces projets, ces hostilités des patriotes généreux après la victoire, c'est ainsi qu'on les qualifie, mais traités pendant la trêve, c'est ainsi qu'ils se montrent, rappelleront

le passé qu'on paroit oublier, et donneront des inquiétudes pour l'avenir. La sûreté personnelle affoiblira l'illusion de la reconnaissance, dévoilera l'intention du service rendu, fera naître le regret d'avoir été généreux aux dépens de ses commettans, à ceux de la constitution et de la loi. Le 9 thermidor qui n'a plus cours actuellement, gagnera bien cent pour cent. En fin, la majorité des français, qui fuyoit l'ancienne jacobinisme, comme les animaux évitent, par l'instinct de l'odorat, l'antre du Lyon qui doit les dévorer, retrouve la même odeur dans le Panthéon, et dans le cabinet de certains panthéonistes du gouvernement; cette odeur dégoûte et fait trembler. Les patriotes de 1793 affublés du nom de 1789, auront donc beau dire, *c'est moi qui suis Guillot, berger de ce roupeau*, la multitude désabusée, signalera plus vigoureusement le monstre, elle fixera l'opinion qui balance, elle encouragera la bonne intention qui n'ose, elle réprimera la domination qui intimide, elle deviendra enfin la masse qui abattra, d'un seul coup, toutes les têtes de l'hydre.

On trouve dans le même journal, sous le titre de QUESTION, le passage suivant, sur le lequel le reporter *fa inorum*, du bureau d'esprit public du gouvernement, pourra exercer ses grands talens.

« Les erreurs qui se glissent dans les choix faits par le gouvernement, sont terribles dans leurs suites. Ces suites ont des conséquences plus désastreuses encore, quand l'erreur porte sur des choix destinés au peuple par la constitution, et que l'empire des circonstances décide le corps législatif à remettre au pouvoir exécutif.

» Est-il vrai, Historien, que le directoire a été trompé dans la désignation des officiers municipaux de Paris, au point de nommer un homme mort il y a dix-huit mois, et un autre connu par la manière dont il figure dans le rapport de Courtois sur Robespierre?

» On assure, et je vous invite à le vérifier, que parmi les membres de la municipalité d'une section de Paris, se trouve le nom de Fulpin, ami d'année de Chaumette, arrêté avant le 9 thermidor, et qui s'est pendu aux Carmes?

» On dit aussi qu'on y voit figurer un nommé Garnierin, ami de Robespierre, et jacobin à l'épreuve, qui a fui la section où il demeurait avant le 9 thermidor, pour n'être plus entouré des nombreux témoins de sa conduite, et qui cependant a été nommé pour son arrondissement sur lequel il ne demeure plus.

» Si cela est vrai, on doit trembler que le directoire n'ait usé du droit d'élire provisoirement les administrateurs que le peuple devoit nommer, avec une négligence effrayante, et n'ait mal placé sa confiance.

» Sont-ce donc les listes des jacobins, faites il y a dix-huit mois, qu'on a consultées, au lieu d'en demander de nouvelles, à la vertu et au patriotisme éclairé des bons citoyens?

» Portez le flambeau sur les faits, et s'ils se trouvent réels, le directoire vous remerciera de lui avoir épargné de nouvelles erreurs, en l'éclairant sur celles qu'on lui a fait commettre.

On sait, ou on ne sait pas, que quoiqu'il n'y ait plus de censeurs en titre d'office, il y a sous la qualification de Bureau d'esprit public, des Bureaux de censure bien plus redoutables, en ce que mystérieusement on y forge les fers de la détention, qui doivent enchaîner les écrivains.

Jadis le censeur corrigeoit ou vous faisoit corriger votre ouvrage quel qu'il fût, ou bien il en empêchoit l'impression

en refusant son approbation ; aujourd'hui vous avez la liberté de faire imprimer, on ne vous la conteste pas ; mais messieurs du bureau d'esprit public se chargent de vous faire repentir de votre courage à dire la vérité et à l'exprimer fortement. Séjans modernes, ils trouvent une conspiration à chaque phrase, à chaque mot ; ils ont tant d'esprit qu'ils vous en prêtent, et avec leurs vers à facettes, on voit dans vos écrits tout ce à quoi vous n'avez jamais pensé. Mais je le demande au corps législatif si cela est bien constitutionnel ; je le demande à tous ceux qui ont accepté la constitution avec tant de joie ?

Encore un mot sur le bureau d'esprit public.

Le bureau d'esprit public a donc deux poids et deux mesures, B. L. Lebois ose dire dans sa feuille du 23, que *la vertu n'est pas le républicanisme* : Quel blasphème ! Ce monsieur Lebois n'aime pas la vertu ; on le sait bien. Peut-il cependant exister un véritable républicanisme sans vertu ? Non, non : donc celui qui n'aime pas la vertu n'est pas républicain : Non, jamais un *Lebois* ne sera vrai républicain ; c'est un vil calomniateur, c'est un scélérat qui prêche le meurtre, le carnage, la guerre civile.

« Bas, dit-il à Fréron, le pas de charge contre les » royalistes : les républicains se leveront pour les faire » rentrer dans la poussière dont, pour le bien de l'humanité et de la république, ces monstres n'auraient jamais » dû sortir. »

Voilà ce que le bureau d'esprit public trouve sans doute très constitutionnel, c'est à quoi il ne voit pas un appel à la guerre civile, tandis qu'il nous fait arrêter, nous, parce que nous avons dit qu'il falloit que ceux de nos législateurs, que le jacobinisme enragé poursuit, se réunissent pour faire avorter ses complots, qu'ils appellent à leurs secours tous les honnêtes gens de la France, pour forcer les brigands à se replonger dans les ténèbres.

Lebas veut qu'on batte le pas de charge contre ceux qu'il appelle royaliste, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas jacobin forcé ; c'est bien là la provocat on à la guerre civile. Nous, nous n'en voulons qu'aux brigands, nous ne provoquons pas le combat à main armée, nous voulons les faire trembler ; par ce que le crime tremble à l'aspect de l'homme vertueux : nous voulons que d'eux-mêmes ils se replongent dans les ténèbres, et notre vœu le plus ardent, c'est qu'ils entrent ou qu'ils s'entrent dans le sentier de la vertu, qu'ils deviennent bons citoyens, véritables républicains ; les bras de l'homme de bien, sont toujours ouverts à l'homme repentant ainsi qu'à l'homme égaré.

RÉPONSES que j'ai faite hier à certaines questions.

Demande. Avez-vous lu le journal des Patriotes de 1789 de ce jour ?

Réponse. Autrefois je lisois ce journal ; mais comme il est impossible à un honnête homme de soutenir la lecture d'un tissu de méchancetés, de calomnies, d'impostures, il y a long-temps que je ne le lis plus.

D. Il vous a calomnié d'une manière perfide ?

R. C'est le coup de pied de l'âne.

D. Il faut cependant confondre ce calomniateur, aux yeux de ceux qui lisent sa feuille ?

R. Je ne vois pas la nécessité de respirer l'odeur mephitique de la sentine, parce qu'il y a des goûts dépravés que cette odeur n'incommode pas.

D. Lisez, lisez, et vous serez convaincu qu'il fa écraser ce vil journaliste.

R. Quoi ! vous voulez que je m'inquiète du bourdonnement de l'insecte que les naturalistes appellent feuille-merde, qui vit de . . . ? La nature lui a donné des ailes, présent inutile, il préfère de ramper : il pourroit sucer le miel des fleurs, il préfère l'ordure. Il est à mes pieds, je l'y laisse.

Arrêté du directoire, du 15 pluviôse.

Le directoire exécutif, considérant que jusqu'à ce que les réglemens nécessaires pour la tenue de la bourse soient complétés, il importe de pourvoir dès-à présent à ce que le cours des négociations soit constaté d'une manière authentique, par des agens chargés spécialement de cette opération, et d'établir un moyen de correspondance avec ces agens, arrête ce qui suit :

Art. I^{er}. Les agens de change, actuellement en exercice, nommeront entre eux un syndic et quatre adjoints, pour constater le cours des changes et des négociations.

II. Le syndic correspondra particulièrement avec le gouvernement. Il sera chargé d'envoyer exactement, chaque jour, le bulletin du cours du change, à la trésorerie nationale et au ministre des finances.

III. Les agens de change se réuniront pour cette nomination, octidi prochain, au local de la bourse, à midi précis.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence de CAMUS.

Séance du 24 pluviôse.

Un citoyen, condamné par le tribunal criminel du département de . . . , en avoir appelé au comité de législation, qui étoit chargé de ces sortes de révisions ; le comité sur-chargé d'affaires, n'a pu s'occuper de cet individu ; le tribunal de cassation, auquel il s'est adressé, voyant qu'il n'avoit pas rappelé dans le délai de trois jours, fixé par la loi, a déclaré ne pouvoir s'occuper de cette affaire.

Sur la motion de Savary, le conseil nomme une commission qui sera chargée d'examiner la question de savoir si le tribunal de cassation peut connoître de ces sortes d'affaires.

Les officiers et soldats d'un bataillon envoient une somme de 24 mille livres, produit de leurs économies, et l'offrent en don à la patrie.

Le général Montalembert fait hommage au conseil d'un exemplaire d'un nouvel ouvrage sur les fortifications. — Mention honorable.

PRIEUR [de la Côte d'O.]. La commission des cinq vous a proposé hier la suppression de l'agence des poids et mesures. Si la résolution prise à cet égard, est maintenant, l'opération est manquée. J'ai parlé à un des membres de cette commission, il a insisté sur le grand nombre de commis que renferme cette agence ; il veut que de trente on les réduise à trois. Je ne crois pas la chose praticable ; mais je demande que le conseil prononce l'ajournement sur la résolution prise, et le renvoi à la commission des observations de l'agence.

CAMUS. La résolution dont on demande le rapport et l'ajournement, a été envoyée au conseil des anciens, et celui-ci la discute en ce moment, ainsi on ne peut revenir sur cet objet.

PLUSIERS VOIX. L'ordre du jour.

Le conseil passe à l'ordre du jour.
Jean de Brie, au nom de la commission chargée d'examiner les rapports des représentans détenus en Autriche, présente un projet de résolution, dont voici les dispositions principales :

I. Les représentans Camus, Quinette, Lamarque, Bancal, et le ministre Bournonville ont dignement rempli la mission dont la convention nationale les avoit chargés.

II. Le représentant du peuple Drouet a dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avoit chargé.

III. Le directoire exécutif est chargé de faire restituer au représentant Drouet, le cheval que les autrichiens lui ont enlevé, lorsqu'il a été fait prisonnier.

IV. Maret et Semonville sont renvoyés pardevant le directoire exécutif.

V. Le directoire exécutif fera payer aux parens de Lamarque et autres, morts dans les prisons de Mantoue, les indemnités que la loi accorde aux parens des défenseurs de la patrie.

VI. Les citoyens attachés au service des représentans, et des citoyens Semonville, Maret et Bournonville, sont déclarés avoir honoré, par leur conduite, le caractère des Français.

Le projet de résolution est adopté. Le rapport sera imprimé.

Dauchy, au nom de la commission des finances, propose d'accorder au ministre de l'intérieur une somme de 10 millions, valeur métallique, à-compte de 25 millions, qu'il avoit demandé, et sur laquelle il a déjà reçu 5 millions.

BENTABOLLE. Je demande pourquoi on employe, en demandant des fonds, le mot de numéraire, plutôt que celui d'assignats. Je m'élèverai avec force contre ce désastreux langage. Je m'élèverai contre les lois surprises au corps législatif, et par lesquelles on cherche à établir une différence entre la valeur de l'assignat et celle de la monnoie métallique. Je m'élèverai avec force contre le projet d'établissement d'une banque de finance, avec laquelle on veut tuer l'assignat, et mettre une bride au corps législatif. Je demande le renvoi du projet à la commission, afin que la demande soit spécifiée en assignats.

Desfermon dit que le plus sûr moyen de rétablir l'ordre dans la comptabilité, c'est de se servir dans les comptes, de signes dont la valeur est inaltérable. On a beau dire, il est une vérité de fait que nous ne pouvons nous dissimuler, c'est que l'assignat a perdu de sa valeur. Voulez-vous une comptabilité qui porte la base du papier monnoie? vous n'en aurez jamais, car sa valeur varie sans cesse. Voulez-vous en établir une fixe et invariable? vous ne l'aurez qu'en la fondant sur la valeur numérique.

Comment voulez vous que fasse le directoire? il ne faut pas s'imaginer que parce qu'on accorde telle somme en numéraire, ce numéraire sorte réellement des coffres de la trésorerie; ces dépenses se font en assignats. Tout ce qu'a dit le précipitant, que cette mesure est propre à anéantir l'assignat, qu'un projet de banque emmuselera le corps législatif, toutes ces déclamations ne servent à rien, ne prouvent rien contre la vérité. Il faut ramener l'ordre, et pour y parvenir, il faut partir d'une base qui ne change pas: et le directoire lui-même l'a si bien senti, que c'est lui qui a formé le premier les demandes en numéraire. Au reste, je ne vois pas que tout ce qui a été dit puisse être

un motif suffisant de refuser la somme demandée; j'appuie le projet.

MONTMAYON. Il m'est impossible de me taire, et si je le faisais, je me rendrais coupable aux yeux du peuple. Jusqu'ici j'avois cru que nous devions notre liberté à l'assignat, et que sans ce papier-monnaie nous ne pourrions terminer la révolution. Je me suis trompé; et j'ai vu, à mon grand étonnement, se manifester une opinion contraire. J'ai entendu dire à des hommes qui, sans doute, sont patriotes, que l'assignat ne pouvoit plus faire le service. On a proposé une échelle proportionnelle, mais c'étoit pour nous précipiter du haut de l'échelle en bas.

Quel est l'objet de ces demandes spécifiées en numéraire, de ce projet d'une banque de finance, fruit du projet le plus perfide? ce projet est d'anéantir l'assignat, et de lui substituer un autre papier monnoie, et de mettre la république sous la tutelle d'une banque. Républicains, ralliez-vous; relevez le crédit des assignats; pour cela, faites tout le contraire de ce qui a été fait jusqu'ici. Dites à votre commission des finances que le but unique de tous vos desirs, est de rendre à l'assignat sa valeur première. Relevez le crédit de l'assignat, et vous vous sauverez de la honte et de l'opprobre qui vous menacent. Relevez le crédit de l'assignat, et vous terminerez la révolution avec gloire.

Voulez-vous y parvenir? Faites payer l'emprunt forcé; faites rentrer les contributions arriérées; rappelez toutes les lois qui établissent tant de différences entre la valeur de l'assignat et celle de la monnoie métallique.

Plusieurs voix se font entendre dans les tribunes, approbatives de l'opinion de l'orateur. Un mouvement violent se manifeste dans l'assemblée. Rouhier se précipite à la tribune.

ROUHIER. Je demande qu'en exécution de la constitution, le président donne ordre d'arrêter les citoyens des tribunes, qui ont peut être obéi au signal de ceux qui ont voulu les mettre en insurrection. [Nouveaux murmures.]

Boudin demande la parole; il court à la tribune. La parole lui est refusée. Boudin insiste.

LE PRÉSIDENT. Montmayou a la parole.

Pendant le tumulte se prolonge; le bureau y prend part: une altercation s'élève entre Lamarque, Quinette, secrétaires, et le président; celui-ci maintient la parole à Montmayou. Une altercation s'élève entre Montmayou et Bourdon.

LE PRÉSIDENT. Bourdon à l'ordre.

Le calme se rétablit et Montmayou continue.

MONTMAYOU. La haine fortement prononcée que j'ai toujours eue pour l'anarchie et pour le royalisme, m'a valu des injures dont on vient de m'accabler. (Bruit et murmure.) Que devient donc la liberté des opinions, si je n'ai pas le droit ici de me faire entendre. Cette liberté précieuse a été perdue un temps à la convention, mais j'espère que cela ne reviendra pas.

Je me résume. Si vos délibérations ne tendent à relever le crédit des assignats, vous terminerez honteusement la plus belle révolution. Faites-le donc remonter au niveau de la valeur métallique. Je demande que dans aucune résolution, tendant à accorder des fonds au directoire, on ne parle de différence entre l'assignat et le numéraire.

Après une légère discussion, dans laquelle Bourdon, Rouhier et Ramel ont parlé, la somme de dix millions a été accordée au ministre de l'intérieur.

Le conseil s'est formé en comité général.

Du 2
Troubl
amb
Pau
Le
mois
On
Amster
Bâle
Hambo
Gènes
Livour
Espagn
Marc d
Or fin
Argent
Pièce d
Inscript
Reccrip
N
Il y
Environ
port, p
terre, d
sterling
pa qu
augment
position
maire a
à livrer
manière
table d'
l'on pu
goûtant
R É F
Des
ordre du